



## Pacs français/marocaine !!!

Par **Liberty69**, le **01/03/2011** à **09:38**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car j'aimerais avec quelques utiles renseignements.  
Française de Lyon, je souhaiterais me pacser avec mon amie ( que je fréquente depuis 3 ans maintenant et avec qui je vis depuis Juin 2010) qui elle est marocaine (étudiante installée en France depuis 4 ans, en situation régulière). Pour cela, j'envisage de passer par un avocat.  
Comment dois-je procéder? Dois-je d'abord rassembler moi même l'ensemble des pièces demandées ou est ce que l'avocat choisi pourra lui même s'occuper de toute la procédure y compris les pièces et documents requis pour le Pacs?  
De même, du fait de la nationalité de mon amie, j'aimerais savoir si l'on risque de rencontrer des problèmes dans notre démarche ou même un refus pour le pacs?

En vous remerciant d'avance

Cordialement

Par **chris\_Idv**, le **01/03/2011** à **09:45**

Bonjour,

Toutes les réponses à vos questions sont sur le site officiel de l'état français: <http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/pacte-civil-de-solidarite-pacs-11938/>

Cordialement,